

DECRET APPRENTISSAGE

L'apprentissage doit rester une priorité nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.12.44

Paris, 31 décembre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le ministère du Travail a annoncé la parution prochaine d'un décret révisant les niveaux d'accompagnement des entreprises qui forment des apprentis. Au lieu des 6000 euros actuellement accordés aux entreprises quelle que soit leur taille, les aides passeraient à 5000 euros par contrat d'apprentissage dans les entreprises de moins de 250 salariés et à 2000 euros dans les entreprises de 250 salariés et plus.

L'U2P s'étonne que cette mesure soit prise dans la précipitation, sans attendre le discours de politique générale du Premier ministre, et regrette que les partenaires sociaux n'aient pas été davantage associés.

Avant de réduire les dépenses consacrées à la formation des jeunes, **le nouveau gouvernement doit s'engager clairement et durablement en faveur de l'apprentissage** qui a fait ses preuves au cours des dernières années, notamment en matière de création d'emploi. Cette voie de formation, en ce qu'elle prépare l'économie de demain, doit rester une priorité nationale.

Compte tenu par ailleurs de l'impérieuse nécessité de réduire la dépense publique, **l'U2P considère que l'accompagnement financier des entreprises doit aller prioritairement à celles qui en ont le plus besoin et qui font la vitalité de l'apprentissage en France, à savoir les entreprises de moins de 50 salariés**. Les grandes entreprises quant à elles, sont en capacité de former des apprentis sans recevoir d'aide spécifique.

En attendant que les bons arbitrages soient pris, l'U2P invite le gouvernement à abandonner ce projet de décret.